Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL224226SDEFCO-DE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-représentés : 12
Votants : 12

***Date de* convocation :**
19 février 2026

Le vingt quatre février de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ Adjoint, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Stéphanie MERMET, Madame Eliane BRELIVET, Madame Célia BONIZEC, Monsieur Sylvain PRÉ

Procurations : Madame Chloé VERNIOLLE a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET , Monsieur Pierre Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Jean-Marie PRÉ a donné procuration à Madame Célia BONIZEC

Absents : Mr Erwan PIANEZZA, Monsieur Marc PENSEC

Secrétaire de séance : Madame Célia BONIZEC

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
-SDEF : autorisation de signature de 5 conventions
-signature d'une convention avec Objectif Emploi Solidarité
-Marché de Maitrise d'œuvre de l'Eglise –Attribution
-Comptes Financiers uniques 2025 –adoption pour la Commune et l'ALSH
-Renouvellement adhésion, à l'ANETT, à l'AMF 29, à la Banque alimentaire, à la Fondation du patrimoine aux Plus beaux villages de France, aux Petites Cités de Caractère, au FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour 2026, Océade et au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- Subvention budget ALSH
-Subvention budget CCAS
-SPR-autorisation de signature d'un avenant
-Projet nouvelle affectation des bâtiments situés au 07 rue du Four
-travaux cimetière –autorisation de signature
-avenant n) 1 terideal chantier Site exception kerguenole – nouveau devis à signer avec terideal pour prestations différées
-Affectation des résultats de l'exercice 2025 (COMMUNE ET ALSH) SOUS RESERVE ADOPTION DES CFU
-Vote des taux d'imposition pour 2026
Information sur les rémunérations des élus dans le cadre de leurs fonctions et les frais de déplacements induits
-Reprise anticipée des résultats prévisionnels et projet affectation de résultats , uniquement si CFU non adoptés (commune et Alsh)
- Vote des budgets 2026 (COMMUNE ET ALSH)
-stage de 4è –autorisation de signature d'une convention avec le Collège Saint jean baptiste à Quimper
-affaires diverses- infos diverses

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL224226SDEFCO-DE

2-2026-2402-02-SDEF : AUTORISATION DE SIGNATURE DE 5 CONVENTIONS

Pour information, Monsieur Le Maire a transmis à l'ensemble des élus les projets de convention et les plans.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les 5 conventions qui en découlent
La première convention concerne la rénovation d'un mât et d'une lanterne chemin du Styvel ouvrage 55, avec une participation communale prévue à hauteur de 1250 sur un débours total estimé à 2640€ TTC

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention sus évoquée.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Convention SDEF ouvrage 55	**12**	**0**	**0**

La seconde convention concerne la rénovation d'un mât et d'une lanterne venelle des Hortensias, ouvrage 176.
Le coût est estimé à 2640 € TTC et la participation communale est prévue à hauteur de 1250 €
Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention sus évoquée.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Convention SDEF Ouvrage 176	**12**	**0**	**0**

La 3è convention concerne la rénovation de 3 points lumineux au rond point de Douarnenez, ouvrage 228.
Le coût est estimé à 3960€ TTC et la participation communale est prévue à hauteur de 2100 €.
Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention sus évoquée.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Convention SDEF ouvrage 228	**12**	**0**	**0**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL224226SDEFCO-DE

La 4ème convention concerne la rénovation de 3 points lumineux au rond point de Cast, ouvrage 232.
Le coût est estimé à 3960€ TTC et la participation communale est prévue à hauteur de 2100 €.
Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention sus évoquée.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Convention SDEF ouvrage 232	**12**	**0**	**0**

La 5ème convention concerne la rénovation d'un point lumineux chemin de ty lokorn , ouvrage 6.
Le coût est estimé à 1920 € TTC et la participation communale est prévue à hauteur de 1 200 €.
Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention sus évoquée.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Convention SDEF ouvrage 6	**12**	**0**	**0**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Antoine GABRIELE

